

UNSS
2021

N° 66 - Fiche Sport

Step

10 juillet 2020

Dispositions spécifiques



Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

UNSS

Virginie FAUCHAIT

Delphine MARCELLESI

Catherine MATTER

Virginie POUSSIN

Muriel POLONIO

Maggy PRAYER

Académie de DIJON

Académie de CRÉTEIL

Académie de STRASBOURG

Académie de VERSAILLES

Académie de NICE

Académie de TOULOUSE

Référent (e) sport partagé

Appel à candidature

Délégué technique UNSS

Appel à candidature

Cadre UNSS

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

LIEN

Le Step est une discipline attrayante et conviviale dont le programme consiste à présenter une chorégraphie de groupe en musique, composée de pas (de base) simples et complexes associés à des mouvements de bras, agrémentés de déplacements autour et avec le Step.

Cette activité contemporaine à l'exécution dynamique met en valeur coordination et énergie. Elle répond parfaitement aux motivations des jeunes qui sont à la recherche d'une nouvelle pratique sportive sur une musique particulièrement rythmée.

Souvent proposée comme une activité ludique et d'entretien, elle constitue désormais une autre alternative aux AS qui souhaitent répondre à la demande d'une jeunesse dynamique.

L'activité Step a fait son entrée officielle dans les activités à finalité nationale en 2012 en étant intégrée au championnat de France de Gymnastique Aérobic et offre, depuis l'année 2017, un championnat de France autonome.

Concernant la finalité nationale des Lycées Professionnels, les programmes 2020 - 2024 proposent désormais la mixité (possible mais non obligatoire).

Championnats de France UNSS Équipe d'Établissement Step

Sont interdites de championnat par Équipe d'Établissement (en plus des restrictions / dispositions générales) :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur :
 - La liste des Sections Sportives Scolaires en *Step* et en *Gymnastique Aérobic*

Ces listes seront disponibles sur OPUSS faisant foi pour toute l'année scolaire. Vigilance cette année avec le report des JO décalant l'actualisation de ces listes probablement en janvier 2021.

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	LYCÉES ETABLISSEMENT
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	5 à 7 compétiteurs Mixité possible	3 à 5 compétiteurs Mixité possible
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine obligatoire , certifié académique, intégré à l'équipe et de la même AS, peut-être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit faire partie de l'effectif total maximal de composition d'équipe soit 7 en collège et 5 en lycée. Il ne peut pas être d'une autre association sportive.	
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par équipe qualifiée, certifié niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	Code UNSS 2020-2024 - STEP « ÉQUIPE ÉTABLISSEMENT »	
TENUE DE COMPÉTITION	Maillot d'AS obligatoire (maillot de club interdit Cf Règlement Fédéral, I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Plusieurs passages devant un jury Un tour final permet d'établir le classement et le podium	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM	26 équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Step Équipe Établissement Collèges 2021	Champion de France UNSS Step Équipe Établissement Lycées 2021

Championnats de France UNSS Excellence Step

Les Championnats par Équipe d'Excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive.

	COLLÈGES EXCELLENCE	LYCÉES EXCELLENCE
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	5 à 7 compétiteurs Mixité possible	3 à 5 compétiteurs Mixité possible
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine obligatoire , certifié académique, intégré à l'équipe et de la même AS, peut-être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit faire partie de l'effectif total maximal de composition d'équipe soit 7 en collège et 5 en lycée. Il ne peut pas être d'une autre association sportive.	
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par équipe qualifiée, certifié niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	Code UNSS 2020-2024 - STEP « ÉQUIPE EXCELLENCE »	
TENUE DE COMPÉTITION	Maillot d'AS obligatoire (maillot de club interdit Cf Règlement Fédéral, I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Plusieurs passages devant un jury Un tour final permet d'établir le classement et le podium	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM	26 équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Step Excellence Collèges 2021	Champion de France UNSS Step Excellence Lycées 2021

Championnats de France UNSS Lycées Professionnels Step

Conditions de participation

Les championnats par Équipe d'Établissement **Lycées professionnels** sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive qui respectent les consignes correspondant au niveau Equipe d'Établissement.

LYCÉES PROFESSIONNELS / ÉQUIPE ÉTABLISSEMENT	
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	3 à 5 compétiteurs Mixité possible
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine obligatoire , certifié académique, intégré à l'équipe et de la même AS, peut-être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit faire partie de l'effectif total maximal de composition d'équipe soit 7 en collège et 5 en lycée. Il ne peut pas être d'une autre association sportive.
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par équipe qualifiée, certifié niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
RÈGLEMENT	Code UNSS 2020-2024 - STEP « Lycées Professionnels »
TENUE DE COMPÉTITION	Maillot d'AS obligatoire (maillot de club interdit Cf Règlement Fédéral, I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Plusieurs passages devant un jury Un tour final permet d'établir le classement et le podium
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Step Lycées Professionnels 2021

Championnats de France UNSS « Sport Partagé » Step

Toute AS engagée sur un projet de Step partagé » doit se faire connaître auprès de son service départemental et régional UNSS qui en fera part à la Direction Nationale au plus tard en décembre 2020.

	COLLÈGES SPORT PARTAGÉ	LYCÉES SPORT PARTAGÉ
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs maximum 1 C Maxi 2 élèves en situation de handicap (dossier MDPH obligatoire) Mixité autorisée	4 compétiteurs maximum 1 S Maxi 2 élèves en situation de handicap (dossier MDPH obligatoire) Mixité autorisée
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par académie Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach ou Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France	
RÈGLEMENT	Code UNSS 2020-2024 Step « adapté », <i>en fonction de la nature des handicaps et en lien avec les animateurs d'AS</i>	
TENUE DE COMPÉTITION	Maillot d'AS obligatoire (maillot de club interdit Cf Règlement Fédéral, I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	2 jours de compétitions	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Sur inscription début décembre 2020 auprès du service régional UNSS	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges <i>Sport Partagé</i> en Step 2021	Champion de France UNSS Équipe Établissement lycées <i>Sport Partagé</i> en Step 2021

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats académiques par les coordonnateurs : **jeudi 4 mars 2021**

Les championnats de France auront lieu à Nice (académie de Nice) du 29 mars au 2 avril 2021.

- **Lundi 29 mars au mercredi 31 mars** : LYC EE/EXC/LP
- **Mercredi 31 mars au vendredi 2 avril** : CLG EE/EXC/SP

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement et Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

Un livret « Je suis Jeune Coach – Jeune Capitaine » va être mis en ligne en septembre permettant de proposer du contenu de formation sur ces deux missions.

Innovation

- L'année 2019-2020 a vu la création du niveau Excellence proposant deux programmes bien distincts.
- Le programme concernant les lycées professionnels s'ouvre désormais à la mixité (possible mais non obligatoire).

Annexe 1

Associations Sportives ayant réalisé un podium en 2019 et en 2020 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement

NÉANT

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Les AS inscrites dans le tableau ci-dessus, ayant l'obligation de s'inscrire en excellence, ne peuvent engager une équipe en catégorie Établissement à finalité nationale sur l'année en cours

Annexe 2

Associations Sportives ayant réalisé un podium en 2020 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement

NÉANT

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2020
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipe d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les dix jours
avant les Championnats de France en 2020 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipe d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5 – Règles Step



Protocole de compensation pour les équipes Sport Partagé.

Conformément à la classification proposées dans le guide joint dans la fiche sport,

<http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>

La CMN précise qu'elle se tient à la disposition de toute AS désireuse de s'engager afin de proposer un code adapté en fonction des profils d'élèves en situation de handicap.

La participation d'AS en « Step partagé » est chaque année plus importante. L'étude des conditions de participation, de composition d'équipe et d'accueil de l'AS correspondant à ce profil doit faire l'objet d'une attention particulière et d'une adaptation conséquente.

Toute AS engagée sur un projet de sport partagé en Step doit se faire connaître auprès de son service départemental et régional UNSS qui en fera part à la Direction Nationale au plus tard en décembre 2020.

Annexe 6 – Format minimum des championnats qualificatifs

La participation à un championnat qualificatif est obligatoire (la richesse de la rencontre et l'expérience du jugement sont indispensables au développement de l'activité dans le respect des valeurs du sport scolaire).

L'organisateur devra mettre en place un déroulement qui permettra de respecter le cadre initialement proposé en qualifiant un nombre d'AS approprié, AS dont le niveau sera susceptible de prétendre à une qualification au niveau national. Le programme du championnat d'académie reste le même que celui du championnat de France.